KG544 – EMAIL POLAIRE

RÉFÉRENCE : KG544 | ÉMAIL DE GRÈS CÉRAMIQUE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de

Nom commercial du produit/désignation	KG544 - EMAIL POLAIRE
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	KG544

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Email céramique pour la décoration
Usages déconseillés	- Usages différents de ceux recommandés

1.3 FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SAS PETER LAVEM
31 rue Gay Lussac – Z.I.
94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE – France
Tél. : +33 (0)1 49 62 08 21 | Fax : +33 (0)1 49 62 08 22
Email : info@peterlavem.fr
Web : www.peterlavem.fr

1.4 Urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Quartz (SiO2) (CAS No.: 14808-60-7)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substances PBT

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Substances vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Informations sur la substance
oxyde de zinc	n°CAS : 1314-13-2 Numéro d´identification UE : 030-013-00-7 N°CE : 215-222-5	< 25	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	(a)
Quartz (SiO2)	n°CAS : 14808-60-7 N°CE : 238-878-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120770509-45-XXXX	< 5	STOT RE 1 - H372	(a)

(a) Substance contribuant à la classification
(b) Substance avec valeur limite d'exposition

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 - Conseils aux pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 - Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Solide	Aspect	Poudre
Couleur	blanchâtre	Odeur	sans odeur

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	100 %
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

10.2 - Stabilité chimique

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

10.4 - Conditions à éviter

10.5 - Matières incompatibles

10.6 - Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

ETA oral : - ATE dermal : - ATE Inhalation Poussière/Brouillard : -
ATE Inhalation Vapeur : - ATE Inhalation Gaz : -

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation gaz (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
Cancérogénicité	- Non classé
Toxicité pour la reproduction	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
EL50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
LL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

12.4 - Mobilité dans le sol

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

- Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.
- Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN3077
Numéro ONU (RID)	:	UN3077
Numéro ONU (ADN)	:	UN3077
Numéro ONU (IMDG)	:	UN3077
Numéro ONU (IATA)	:	UN3077

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

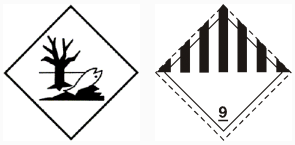
Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
Nom d'expédition des Nations unies (RID)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
Nom d'expédition des Nations unies (ADN)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 9

ADR Code de classification: : M7

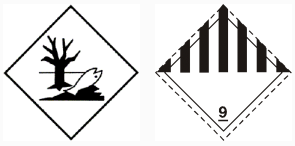
Pictogrammes



. 9

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

Pictogrammes



. 9

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9

Pictogrammes

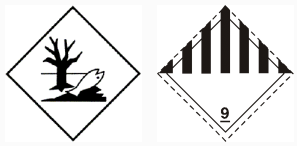


. 9

Classe(s) de danger pour le : 9

transport (IMDG)

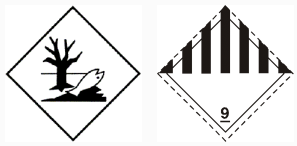
Pictogrammes



. 9

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

Pictogrammes



. 9

14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	:	III
Groupe d'emballage (RID)	:	III
Groupe d'emballage (ADN)	:	III
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III
Groupe d'emballage (IATA)	:	III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	:	Oui.
Polluant marin	:	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1 Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification:	:	M7
ADR Dispositions particulières	:	274+335+375+601
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5kg
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P002 IBC08 LP02 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	PP12 B3
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP10
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	T1 BK
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP33
Code-citerne ADR	:	SGAV LGBV
Dispositions spéciales citernes ADR	:	
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
ADR catégorie de transport	:	3
ADR code de restriction en tunnel	:	-
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	CV13
Dispositions spéciales - Colis	:	V13
Dispositions spéciales - Vrac	:	VC1 VC2
Dispositions spéciales - Exploitation	:	
ADR Danger n° (code Kemler)	:	90

RID

Dispositions particulières	:	
Quantité limitée (LQ)	:	
Quantités exceptées	:	

ADN

Dispositions particulières	:	
Quantité limitée (LQ)	:	
Quantités exceptées	:	

IMDG

Dispositions particulières	:	274 335 966 967 969
Quantité limitée (LQ)	:	5 kg
Quantités exceptées	:	E1
Instructions d'emballage	:	LP02 P002
Dispositions spéciales d'emballage	:	PP12
Instruction(s) IBC	:	IBC08
Dispositions IBC	:	B3
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	BK1 B
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP33
Codes EmS	:	F-A, S-F
Arrimage et manutention	:	Catégorie A SW23
Séparation	:	
Propriétés et observations	:	

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y956
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	30kg
PCA - Instructions d'emballage	:	956
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	400kg
CAO - Instructions d'emballage	:	956
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	400kg
Dispositions particulières	:	A97 A158 A179 A197
Code ERG	:	9L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales	Informations réglementaires UE Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3 2004/42/CE (COV): Information supplémentaire REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non interdites et/ou restreintes. Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la maîtrise des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : non applicable. Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux : non applicable. Législation nationale Classe risque aquatique (D): sans danger pour l'eau

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	24/05/2026		Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2

*** *** ***